

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h30, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre COUTAUD

**PRESENTS** : voir la liste des délégués présents en annexe

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Thibaut VAYSSIER

Date de convocation : 20/04/2026

Membres en exercice : 134	Présents : 127	Votants : 127	Pour : 127	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------------	----------------	---------------	------------	----------------	------------

Référence DIEGE :	2026-05-19-06
Objet :	Création des commissions du Syndicat de la Diège

Monsieur le Président propose de créer les commissions suivantes :

**Commission d'appel d'offres (conformément au Code général des collectivités territoriales)**

Objet : attribuer les marchés publics relevant de la procédure formalisée.

Composition : 1 Président titulaire (avec 1 Président suppléant) et 5 membres titulaires (avec 5 membres suppléants).

**Commission consultative paritaire (conformément à la Loi TECV du 17 août 2015)**

Objet : faciliter le dialogue territorial entre le Syndicat et les Communautés de Communes totalement ou partiellement incluses dans le périmètre du Syndicat autour de trois missions principales : coordonner les actions dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence les politiques d'investissement, faciliter l'échange de données.

Composition : 4 représentants pour le Syndicat de la Diège (le Président du syndicat sera le Président de la CCP et trois représentants issus du Comité syndical) et 4 représentants pour le compte des Communauté de Communes (2 pour Haute-Corrèze Communauté et 2 pour Vézère Monédières Millesources).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

1. ACTENT la création des Commissions telles que proposées par Monsieur le Président.

Fait et délibéré à USSEL,  
Le 19/05/2026  
Le Président du Syndicat,  
Pierre COUTAUD

